

Focus sur le groupe ASMT-FMP et ses productions

Les statistiques accidents du travail

Les statistiques de chaque métier sont présentées dans la rubrique "Santé Travail" de la fiche métier détaillée correspondante, disponible sur le site des Fiches Médico-Professionnelles (FMP-Cisme).

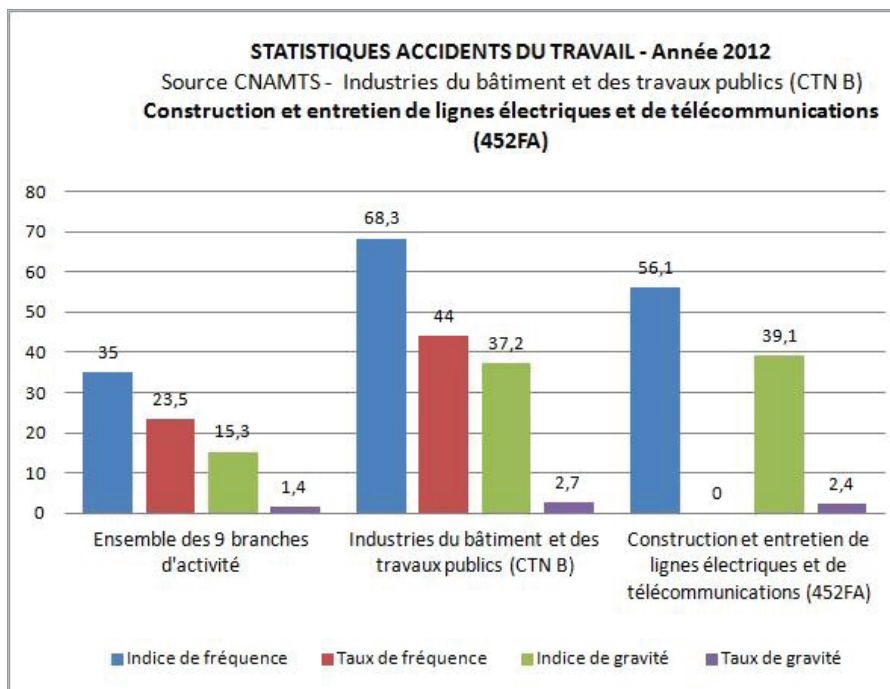
• enfin, améliorer la lisibilité de ces données par des graphiques.

Les données sources sont issues du site de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAMTS) : www.risquesprofessionnels.ameli.fr.

code risque retenu est celui qui apparaît comme le plus pertinent. En effet, l'Assurance Maladie Risques Professionnels attribue un numéro de risque à chaque établissement en fonction de l'activité exercée par la majorité de ses salariés, à des fins de tarification et de prévention. L'ensemble de ces numéros constitue une nomenclature des risques professionnels, propre à l'Assurance Maladie-Risques Professionnels.

Compte tenu de ses objectifs, ce numéro de risque diffère du code APE (ou code NAF) attribué par l'INSEE.

- 2) Les indices et taux de fréquence et de gravité sont présentés sous forme d'histogramme.
- 3) Les accidents avec arrêt sont répartis selon l'élément matériel sous forme de secteurs : les 42 éléments matériels relevés par la Caisse ont été regroupés en 7 familles : accidents de plain-pied, chutes avec dénivellation, manutentions manuelles, appareils de levage, véhicules, machines autres et outils.
- 4) Enfin, en cas d'accident mortel, le nombre et les éléments matériels en cause sont indiqués sur le graphique.



Pour rappel, la rubrique "Santé Travail" de ces fiches métiers comprend 5 parties : les SMR, les facteurs de pénibilité, les tableaux de maladies professionnelles, les statistiques accidents de travail et les autres risques et nuisances éventuels à rechercher.

Ces statistiques permettent de connaître l'accidentalité d'un métier sur une année d'après les dernières données disponibles au moment de la rédaction de la fiche. Ces statistiques sont réactualisées régulièrement.

Leur intérêt est de :

- comparer les taux et indices de fréquence et de gravité du métier en question à ceux du Comité Technique National (CTN) auquel il appartient, ainsi qu'à ceux des 9 CTN ;
- connaître la répartition des accidents avec arrêt selon l'élément matériel (accidents de plain-pied, chutes....) et éventuellement le nombre et la cause des décès ;

Les choix méthodologiques du groupe FMP ont été les suivants :

- 1) Le code risque et le code NAF ne recouvrant pas le même métier, le

Toutes ces ressources sont à retrouver sur le site fmp-cisme.org.

